

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

Dans l'hypothèse d'une montée en dernière division de la LPIFF et d'une descente de dernière division de la LPIFF

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

SENIORS

Composition des groupes 2026-2027

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	12 équipes
D2	3 groupes	12 équipes
D3	6 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque groupe descendent en D3.

D3 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D2 les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe **sont descendants automatiques** en D4. **Les 8èmes de chaque groupe sont descendants supplémentaires**

D4 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D3

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division,
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

Structure à partir de la saison 2027-2028

		Groupes à 10	Groupes à 12	
3 montées sportives		D1	1	
4 montées sportives minimum		D2	3	
4 montées sportives minimum		D3	4	
		D4	4	
				3 descentes sportives
				6 descentes sportives
				8 descentes sportives

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U 18

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	13 équipes (uniquement pour 2026/2027, le groupe sera ramené à 12 équipes en 2027/2028)
D2	3 groupes	10 équipes
D3	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 10^{ème} en tant que descendant supplémentaire, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 10^{ème} de chaque groupe descendent en D3.

D3 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D2

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U17

Composition des groupes et montées descentes

Phase transitoire 2026-2027

Compte tenu de la création d'un championnat de catégorie U17 à partir de la saison 2026-2027, une **phase transitoire** autorisera les ententes pour cette catégorie, **à titre exceptionnel et uniquement pour 2026-2027**.

Phase 1

Phase 1 : Il sera mis en place une première phase de brassage,

	3 groupes	X équipes
--	------------------	------------------

A l'issue de la phase 1, 10 équipes qualifiées pour la phase d'accession 1^{er} niveau, les autres sont en 2^{ème} niveau

Phase 2

Phase 2 : à l'issue de cette phase, les équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} de leur groupe ainsi que le meilleur 4^{ème} accèdent au 1^{er} niveau, les autres équipes étant réparties au 2^{ème} niveau.

La meilleure équipe du 1^{er} niveau accédera au championnat R2.

Toutefois, **si cette équipe est en entente, seule l'équipe issue du club support pourra intégrer la R2.**

De même, **en cas d'entente en 2026/2027, seule l'équipe issue du club support pourra intégrer la D1.**

Pour la saison 2027-2028, les équipes évoluant au niveau District seront réparties en D1 et D2 et les **ententes ne seront possible qu'au niveau D2.**

Si le niveau 2 n'a qu'un groupe :

L'équipe classée 10^{ème} du niveau 1 sera intégrée en D2

L'équipe classée 1^{ère} du groupe du niveau 2 intégrera la D1. La D1 sera composée de 10 équipes.

Si le niveau 2 a deux groupes :

Les deux équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} du niveau 1 seront intégrées en D2

Les équipes classées 1^{ère} de leur groupe de niveau 2 intégrera la D1. La D1 sera composée de 10 équipes.

- S'il y avait plus d'une relégation de R2 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U16

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	12 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe descendent en D3.

D3 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D2

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U15

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	10 équipes
Brassage	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R2, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en D2.

Brassage :

Phase 1

Phase 1 : Il sera mis en place une première phase de brassage,

	6 groupes	X équipes
--	-----------	-----------

A l'issue de la phase 1, 20 équipes qualifiées pour la phase d'accession 1^{er} niveau réparties en 2 groupes, les autres sont en 2^{ème} niveau et réparties en 2 groupes.

Phase 2

Phase 2 : à l'issue de cette phase, les équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes}, 3^{èmes} ainsi que les 2 meilleurs 4^{èmes} de leur groupe accèdent au 1^{er} niveau, les autres équipes étant réparties au 2^{ème} niveau.

Les 2 équipes classées 1^{ères} de chaque groupe du 1^{er} niveau accéderont au championnat D1 2027/2028.

Les équipes classées de 2^{ème} à 9^{ème} de chaque groupe du 1^{er} niveau iront en D2 en 2027/2028.

Les 2 équipes classées 10^{èmes} de chaque groupe du 1^{er} niveau iront en D3 en 2027/2028.

Les 2 équipes classées 1^{ères} de chaque groupe du niveau 2 accéderont en D2 en 2027/2028.

Les autres équipes iront en D3 en 2027/2028.

- S'il y avait plus d'une relégation de R2 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

Structure à partir de 2027/2028

2 montées sportives

2 montées sportives
minimum



Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	10 équipes
D2	2 groupes	10 équipes
D3	X groupes	X équipes

2 descentes sportives

4 descentes sportives



ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U14

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	12 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	3 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe descendent en D3,

D3 : les 2 premiers de chaque groupe montent en D2, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe descendent en D4

D4 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D3

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

CDM

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	12 équipes
D2	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R2, les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1

- S'il y avait plus d'une relégation de R2 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

VETERANS

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	12 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	3 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en D2.

D2 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe descendent en D3,

D3 : les 2 premiers de chaque groupe montent en D2, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en D4

D4 : le 1^{er} de chaque groupe monte en D3 et les meilleurs 2^{èmes} suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

FUTSAL

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	10 équipes
D2	X groupes	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en D2.

D2 : les 2 premiers du groupe montent en D1

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

SENIORS FEMININES

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R3

Les équipes classées de 2 à 10 restent en D1

Les équipes classées de 11 à X descendent en D2, ces descentes sont des descentes supplémentaires (en cas de création d'une D2).

- S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum (en cas de création d'une D2).
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U18F

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R2
Les équipes classées de 2 à 10 restent en D1
Les équipes classées de 11 à X descendent en D2, ces descentes sont des descentes supplémentaires (en cas de création d'une D2).

- S'il y avait plus d'une relégation de R2 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum (en cas de création d'une D2).
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

ANNEXE 5

STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2026-2027

U15F

Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	X équipes

D1 : le 1^{er} monte en R2

Les équipes classées de 2 à 10 restent en D1

Les équipes classées de 11 à X descendent en D2, ces descentes sont des descentes supplémentaires (en cas de création d'une D2).

- S'il y avait plus d'une relégation de R2 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum (en cas de création d'une D2).
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.